

(Cadre réservé)

Réf. gest. pédag. : .....

Numéro SISCOL : .....

## Attestation de prise en charge par l'employeur Licence 3 Immobilier année universitaire 2023/2024

Nom (raison sociale) de l'employeur : .....

N° SIRET : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse postale de l'employeur : .....

Interlocuteur au sein de l'employeur :

*(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)*

Nom et prénom : .....

Titre ou fonction : .....

N° de téléphone de l'interlocuteur : .....

Adresse de courriel de l'interlocuteur : .....

**L'employeur s'engage à prendre en charge la formation à l'ICH décrite au verso, souscrite au bénéfice de :**

Mme  M.

Nom patronymique : .....

*(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)*

Nom d'usage ou marital : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

**Si l'intervention d'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO) est sollicitée :**

*(Fournir les informations suivantes si elles sont connues à la date de la présente attestation)*

Nom de l'organisme : .....

N° SIRET : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse postale de l'organisme : .....

Interlocuteur au sein de l'organisme :

*(Personne qui sera l'interlocuteur du Cnam, notamment pour le règlement de la formation)*

Nom et prénom : .....

Titre ou fonction : .....

N° de téléphone de l'interlocuteur : .....

Adresse de courriel de l'interlocuteur : .....

## PLAN DE FORMATION à l'ICH Paris 2023-2024

(Début des enseignements : 16 octobre 2023 - Fin des enseignements : 8 juin 2024)

Indiquez dans ce tableau les unités d'enseignement (UE)<sup>1</sup> et les modalités (jour ou soir) choisies

CODES	UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)	Cours du soir présentiel, hybride ou à distance <i>((Cocher case))</i>	Cours du jour présentiel <i>((Cocher case))</i>	Tarif employeur ou organisme financier <i>((Cocher case))</i>
	<b>Les UE d'initiation au droit</b>			
DRM001	Initiation aux études juridiques immobilières (6 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM125	Méthodes et techniques juridiques	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 300 €
	<b>L'UE immobilière générale</b>			
DRM002	Droit de la propriété immobilière (8 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
	<b>Les UE immobilières spécialisées</b>			
DRM106	Copropriété et ensembles immobiliers (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM113	Contrats de vente d'immeubles (6 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM116	Comptabilité immobilière (6 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1000 €
DRM121	Statut et déontologie des professions immobilières (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM131	Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM133	Baux d'habitation (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM134	Baux commerciaux (3 crédits)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 500 €
DRM137	Techniques de négociation immobilière (3 crédits)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM138	Introduction à la technologie des bâtiments (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
DRM139	Introduction à la pathologie des bâtiments (3 crédits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 500 €
	<b>MONTANT Total de la prise en charge</b>			€

*\*Le Cnam n'est pas soumis à la TVA pour ses actions de formation (code général des impôts, art. 261, 4., 4°, a).*

Une convention de formation entre le Cnam et l'employeur sera établie et adressée à ce dernier en double exemplaire pour signature. Le montant de la formation mentionné ci-dessus sera à régler au Cnam sur présentation d'une facture.

Si l'employeur entend obtenir le financement de tout ou partie de la formation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO), il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires auprès de cet organisme. Si un contrat, établi entre le Cnam et l'OPCO, prévoit que ce dernier acquittera directement tout ou partie de la formation au Cnam, le montant correspondant lui sera facturé. Le solde du montant sera, le cas échéant, facturé à l'employeur.

Même si un contrat a été établi entre le Cnam et l'OPCO, **l'employeur sera redevable des sommes non acquittées par l'OPCO, notamment dans l'hypothèse où l'élève ne pourrait justifier de sa présence à l'intégralité de la formation.** À cet égard, il est précisé que des **attestations de présence** sont établies par l'ICH à partir des feuilles d'émargement pour les séances présentiels et des relevés de connexion générés par l'Espace numérique de formation du Cnam pour les activités pédagogiques distancielles.

**Pour l'employeur :** Nom et prénom : .....

Titre ou fonction : .....

Fait à Paris, le .....

« Bon pour accord », **cachet de l'entreprise et signature**